

Feu vert pour la Tangentielle Nord

Le décret déclarant d'utilité publique la Tangentielle Nord a été publié le 29 mai au Journal Officiel. Le CADEB se félicite de cette avancée dans le dossier tout en étant attentif à la protection des riverains.

La déclaration d'utilité publique permet de lancer les acquisitions foncières et de commencer les travaux dès 2009, pour mettre progressivement en service la Tangentielle à partir de 2014, avec une première phase d'Epinais-sur-Seine au Bourget. L'ouverture sur l'intégralité du parcours est envisagée à l'horizon 2017.

La nouvelle ligne ferroviaire en rocade reliera Sartrouville (Yvelines) à Noisy-le-Sec (Seine Saint-Denis). Longue de 28 km, elle traversera trois départements, la Seine Saint-Denis, le Val d'Oise et les Yvelines. Elle desservira 14 gares, dont 6 nouvelles et 8 qui seront réaménagées pour assurer des correspondances avec les lignes existantes. A Sartrouville, une nouvelle gare sera créée sur le Plateau, près du Théâtre et la gare RER en centre ville sera réaménagée pour devenir le terminus ouest de la nouvelle infrastructure.

La Tangentielle sera en correspondance avec les 5 lignes de RER (A, B, C, D et E), les trains Transilien SNCF de Paris-Nord et de Paris Saint-Lazare, ainsi qu'avec le tramway T1 et le futur tramway Saint-Denis – Epinais – Villetaneuse. A terme, elle pourrait également permettre les échanges avec les lignes 5 et 13 du métro. Grâce à ce nouveau maillage du réseau, il deviendra beaucoup plus facile de se déplacer au sein de la banlieue nord, et de l'est à l'ouest de l'agglomération sans devoir passer par Paris.

Deux voies nouvelles exclusivement dédiées au transport des voyageurs seront construites le long des voies existantes de la ligne de "Grande Ceinture" actuellement utilisées pour le fret, ce qui permettra un service de haute qualité en terme de fréquence et de régularité. Les trains, qui passeront toutes les 5 minutes aux heures de pointe (toutes les 10 minutes aux heures creuses), circuleront de 5 heures à minuit. Le trajet entre Sartrouville et Noisy-le-Sec ne demandera que 35 minutes.

L'opération Tangentielle Nord permettra d'accroître la sécurité aux abords de la Grande Ceinture par la suppression des 14 passages à niveau existants (dont deux à Sartrouville).

De plus, l'environnement des riverains se trouvera amélioré grâce à la construction de 13 kilomètres d'écrans anti-bruit (dont plus de 2km à Houilles et Sartrouville). Les gares et les trains seront conçus et aménagés pour être

totallement accessibles à l'ensemble des voyageurs, notamment les personnes à mobilité réduite et les voyageurs avec poussette ou bagages. Le confort et la tranquillité seront garantis grâce à la présence de personnel dans les gares et d'équipements de vidéosurveillance dans les halls, sur les quais et à bord des trains.

Le trafic est estimé à plus de 150 000 voyageurs par jour. Le financement de la Tangentielle Nord, inscrite au contrat de plan 2000-2006 et au contrat de projet 2007-2013 conclus entre l'Etat et la Région, sera assuré par la Région Ile-de-France, l'Etat, les conseils généraux et Réseau ferré de France (RFF). Les travaux d'infrastructure sont estimés à environ 1 milliard d'euros et le matériel roulant à environ 160 millions d'euros (aux conditions économiques de janvier 2007).

Les travaux concernant la première phase, entre Épinay-sur-Seine et le Bourget, bénéficient d'un engagement prévisionnel de 299 M€ inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007-2013 (Région Ile-de-France : 201 M€, Etat : 98 M€). RFF est maître d'ouvrage pour les infrastructures ferroviaires (voies, ponts, signalisation, alimentation électrique, télécommunications, quais des futures gares...). La SNCF est maître d'ouvrage pour les bâtiments des gares, le matériel roulant (38 rames, dont 12 pour la 1ère phase), les installations de remisage et l'atelier de maintenance des trains qui sera construit à Noisy-le-Sec.

Le CADEB est favorable à la réalisation de cette infrastructure, mais demande :

- Une meilleure protection phonique pour les riverains à Houilles et Sartrouville, en affinant l'étude acoustique.
- La vérification que toutes les expropriations prévues sont bien nécessaires à la réalisation du projet.
- Un financement en temps utile de la phase 2 des travaux, permettant la mise en service à Sartrouville en 2017.
- La poursuite de la concertation avec les associations et les riverains au fur et à mesure de l'avancement des études de détail et des travaux eux-mêmes.

Juin 2008